

Christina Dewart
3, rue Chaffour,
6953 Ambly – 084/ 210 300
Groupe ECOLO

Mercredi 21 mai 2008,

**Séance du 30 mai 2008 du Conseil Provincial du Luxembourg
Question adressée à Madame Isabelle Poncelet,
Députée en charge des Energies.**

Concerne : Développement du secteur éolien dans la province de Luxembourg

Régulièrement, la presse luxembourgeoise se fait l'écho soit du développement de projets éoliens sur notre territoire, comme c'est le cas à Gouvy, soit du refus de ceux-ci, comme ce fut le cas à Herbeumont.

Outre la préoccupation environnementale qu'il permet de rencontrer, le développement du secteur éolien constitue une opportunité de développement économique dont notre province, nos communes et nos citoyens devraient pouvoir profiter au même titre que d'autres.

Malheureusement, de nombreux projets sont bloqués parce que situés par la Défense nationale en zone rouge de vols à basse et très basse altitude. Le député Josy Arens a déjà interpellé le Ministre de la Défense à ce sujet en date du 13 février 2008.

- Le Collège provincial, éventuellement soutenu par l'ensemble du Conseil (voir proposition de motion ci-dessous), pourrait-il enjoindre le Ministre De Crem, à revoir à la baisse l'étendue des zones de vols à basse et très basse altitude, de façon à permettre un développement de l'éolien digne de ce nom dans notre province ?

D'autre part, l'acceptation d'un projet éolien nécessite une information claire et précise sur ses impacts, sur les critères qui en font un projet de qualité. C'est d'autant plus vrai à l'heure où « partisans » et « opposants » avancent des arguments contradictoires dans les soirées d'information et dans les journaux.

- Madame la Députée pourrait-elle, en s'inspirant du « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne » établi par José Daras et Michel Foret en juillet 2002, apporter aux communes et aux citoyens l'information utile à l'émergence de projets de qualité? Des critères tels que l'orientation et une distance suffisante entre les éoliennes, l'insertion acceptable dans le paysage, une distance de garde suffisante par rapport à l'habitat, un impact sonore réduit, le respect des zones d'intérêt biologique ainsi qu'une possibilité de prise de parts citoyenne pourraient faire l'objet de cette recherche qualitative.
- Et enfin, sachant que la distance minimale préconisée actuellement entre deux parcs éoliens est de 12 km et que de ce fait, certains projets sont en attente de l'acceptation ou du refus

d'autres projets proches, pourriez-vous établir une cartographie des parcs existants et à l'étude dans la province? Ceci permettrait de sortir de l'analyse au cas par cas pour construire un véritable schéma directeur qui optimise le potentiel éolien luxembourgeois.

Ne doutant pas, Madame la Députée, de votre attachement au développement des énergies renouvelables dans notre province, nous espérons de tout cœur voir ce dossier évoluer positivement.

Pour le groupe Ecolo,
Christina Dewart

Proposition de motion

Vu le potentiel éolien de notre province,
Vu l'urgence du développement des énergies renouvelables,
Vu le frein que constituent les zones de vols à basse et très basse altitude pour le développement du secteur éolien dans notre province,

Le Conseil provincial luxembourgeois

- demande au Ministre de la Défense Pieter De Crem de renégocier avec les Forces vives luxembourgeoises l'étendue des zones de vols à basse et très basse altitude.
- décide d'établir par l'intermédiaire de Madame la Députée Poncelet un cadre de référence pour l'émergence de projets éoliens de qualité et de construire, en concertation avec les communes luxembourgeoises, un schéma directeur global visant à optimiser la répartition des projets sur notre territoire.